



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le - 6 JUIN 2000

**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**

Bureau des échanges internationaux
et des pratiques culturelles et sociales

La Ministre de la Jeunesse et des Sports

Affaire suivie par :
Pierre BRESSAN
Tél. : 01.40 45 93 86
Fax : 01.40.45.92.92
pierre.bressan@jeunesse-sports.gouv.fr

à

Madame et Messieurs les Préfets de Région
- Directions régionales et départementales
de la Jeunesse et des Sports
(pour attribution)

**Mesdames et Messieurs les Préfets de
département**
- Directions départementales de la
Jeunesse et des Sports
(pour attribution)

**Mesdames et Messieurs les Directeurs des
établissements nationaux**
(pour information)

INSTRUCTION N° 00 - 090 JS

**Mesdames et Messieurs les Directeurs
des centres régionaux d'information
jeunesse**
(pour information)

**OBJET : Programme national de lutte contre les drogues et de prévention des
dépendances.
Actions du ministère de la Jeunesse et des Sports - crédits 2000.**

PI : 6 annexes.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports participe, pour la 14^{ème} année
consécutive, au programme gouvernemental coordonné par la mission interministérielle
de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Il dispose d'un budget de 14 MF auxquels devraient s'ajouter, en 2^{ème} arrêté
de répartition des crédits, 1 MF pour l'organisation, au niveau national, de formations
interdisciplinaires (pratiques culturelles/pratiques sociales) et pour la publication du
rapport de l'étude intitulée « Pour une prévention des conduites à risques des jeunes en
milieu sportif ».

.../...

Dans le prolongement de ce travail d'étude, je vous informe d'ores et déjà de la tenue, les **5 et 6 décembre prochain** au Comité National Olympique et Sportif Français, d'un séminaire de dimension européenne, organisé en partenariat avec la MILDT. Ce séminaire figure au nombre des manifestations programmées dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne. Vous recevrez ultérieurement toutes les précisions relatives à cette opération.

LE CADRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

L'exercice en cours correspond à l'année 2 du plan triennal 1999-2001 et voit confirmé le principe d'un renforcement des moyens déconcentrés, par la MILDT, directement aux chefs de projets départementaux (vous trouverez, en **annexe 1, copie de l'instruction qui leur a été adressée le 27 avril dernier ainsi que le tableau récapitulatif des crédits dont ils disposent en 1^{ère} délégation**).

Cette disposition témoigne, de la part de la MILDT, d'une ferme volonté d'inciter les chefs de projets, en leur confiant la maîtrise d'un budget en progression, à investir pleinement leur mission de coordination de l'action publique au niveau départemental, avec pour préoccupation première, la conformité aux orientations du plan triennal, la cohérence et la lisibilité dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de prévention.

Cette disposition a aussi pour effet une diminution sensible des budgets délégués à certaines administrations centrales dont celle du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Cette année marquant une étape décisive dans le processus de structuration et d'organisation d'un véritable dispositif opérationnel de lutte contre les drogues et de prévention des dépendances, il est indispensable que votre investissement au sein du comité de pilotage départemental soit à la hauteur des enjeux qui s'y négocieront pour l'avenir.

Comme convenu avec la MILDT, les chefs de projets examineront avec une attention particulière les demandes de compléments de financement nécessaires à la réalisation des actions que vous estimez devoir être soutenues (**voir annexe 1, p. 2**).

Parallèlement, pour ménager les moyens vous permettant d'assurer votre position dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de prévention, j'ai pris la décision de déconcentrer les crédits au seul échelon départemental, avec pour unique critère de répartition l'effectif « population de moins de 25 ans » (**voir, en annexe 2, les montants des dotations départementales JS**).

Les directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports sont donc destinataires d'une dotation départementale et voient leur dotation régionale disparaître.

.../...

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'action du ministère de la Jeunesse et des Sports répondra aux principes suivants :

- Une approche fondée sur les comportements de consommation, tous produits confondus, quel que soit leur statut illicite ou licite, y compris les produits dopants (psychoactifs ou non).
- Une démarche de prévention qui ne s'attache plus seulement à prévenir l'usage mais aussi, lorsqu'il existe, à éviter le passage à l'usage nocif et à la dépendance.
- Un programme fondé sur :
 - un travail visant à développer les facteurs de protection et à prendre en compte les facteurs de vulnérabilité des personnes,
 - un travail pédagogique permettant la compréhension des textes législatifs et réglementaires en vigueur et de leur application,
 - une information sur les produits et sur les conséquences sociales et sanitaires de leur consommation,
 - une information sur les structures susceptibles d'apporter une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés liées à leur consommation.
- Un élargissement de la notion de réduction des risques.

La réduction des risques a, jusqu'à présent, été essentiellement développée en direction des héroïnomanes pour qui il était indispensable d'éviter la contamination par le VIH et le virus de l'hépatite C.

Il convient, aujourd'hui, d'étendre la réduction des risques à toutes les personnes dont la consommation entraîne des dommages, tant sanitaires (conséquences à court ou moyen terme d'une consommation excessive, risques de dépendance, pathologies associées) que sociaux (conflits familiaux, désinsertion scolaire, sociale et professionnelle, délinquance associée).

LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION

Il vous appartiendra, au nom des principes éducatifs qui fondent l'action du ministère, et en particulier ceux de l'éducation populaire, de faire valoir, au sein du comité de pilotage départemental, vos points de vue et propositions, tout en affirmant votre capacité à prendre en compte la réalité et la diversité des comportements de consommation et à y apporter des réponses pragmatiques.

Vous veillerez ainsi à un plus juste équilibre dans le soutien que vous apporterez aux actions de prévention spécifique et/ou de réduction des risques, par rapport aux actions de prévention générale (celles qui, par tous moyens appropriés, visent à améliorer le bien-être individuel et collectif, en escomptant en particulier comme effet de cette amélioration, l'évitement ou la diminution des conduites à risques, parmi lesquelles, la première consommation).

.../...

L'ensemble des actions auxquelles vous apporterez votre soutien répondront aux critères suivants :

- **adéquation** des contenus aux objectifs visés et aux publics destinataires,
- inscription dans un contexte de **proximité**, au plus près de la vie quotidienne des personnes,
- **cohérence** par rapport à l'ensemble des actions menées parallèlement et inscription dans une dynamique locale,
- pertinence des **moyens d'observation et d'évaluation qualitative et quantitative** mis en œuvre.

Sans qu'ils soient exclusifs d'autres types d'interventions de votre part, je vous demande de porter, cette année, un effort particulier dans les trois domaines suivants :

- **Les projets éducatifs en centres de vacances et centres de loisirs sans hébergement**

Vous investirez les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement comme lieux privilégiés pour la conduite d'actions de prévention des comportements de consommation de substances psychoactives illicites et licites (alcool, tabac, médicaments).

Ces actions seront conçues à l'attention des publics accueillis aussi bien qu'à celle des personnels d'encadrement.

Dans ce cadre, seront donc soutenues et le cas échéant suscitées, les initiatives associatives qui :

- dans une logique de **prévention spécifique**, proposent un travail d'information et de discussion sur le sens de la loi, l'état des consommations, les distinctions entre usage, abus et dépendance, les substances et leurs effets, les risques sanitaires et sociaux liés à leur consommation...
- dans une logique de **prévention générale**, rencontrent les objectifs de l'opération nationale « **Plaisir de lire, plaisir d'écrire dans les temps de loisirs** » (opération engagée en 1999 et reconduite, cette année, sous ce nouvel intitulé ; une instruction vous sera adressée prochainement).

Cette opération qui, par une approche ludique du livre, de la lecture et de l'expression écrite, « *vise à aider les personnes, notamment les enfants et les adolescents, à construire leur identité et leur autonomie, à développer leurs compétences, à faciliter la communication et les aptitudes sociales* », répond, en effet, à la définition que donne de la prévention générale, le rapport du Professeur Philippe Jean Parquet (« Pour une politique de prévention en matière de comportements de consommation de substances psychoactives ». Paris, décembre 1997).

Il serait souhaitable que l'instruction des projets et la mise en œuvre des actions soient, si nécessaire, suivies conjointement par les personnes qui, dans vos services, sont respectivement en charge du secteur des CV-CLSH, du programme de lutte contre les drogues et de prévention des dépendances, du développement des pratiques culturelles dans le domaine du livre et de l'expression écrite.

.../...

- **L'implication des conseils départementaux de la jeunesse**

Un budget d'un montant de **1 MF** est réservé au financement d'actions de prévention dont les objectifs et les modalités de mise en œuvre répondent aux attentes exprimées par les membres des conseils et rencontrent les propositions concrètes qu'ils ont éventuellement formulées.

Dans le respect des principes énoncés au chapitre « Rôle des conseils et champ d'action » de l'instruction N° 99-108 JS du 16 juin 1999, ces actions seront nécessairement menées en partenariat avec les associations, communes, autres services de l'État... ayant compétence. Les membres des conseils s'impliqueront dans le suivi et la coordination des actions.

Les propositions d'actions de sensibilisation, d'information, voire de formation dont les membres des conseils seraient eux-mêmes destinataires, sont recevables au titre de la présente mesure.

La mise en œuvre de l'opération devrait être suivie conjointement par les personnes qui, dans vos services, sont respectivement en charge de la lutte contre les drogues et la prévention des dépendances et de l'animation du conseil départemental de la jeunesse.

Vous trouverez, en **annexe 3**, le **modèle-type « fiche projet »** qu'il vous appartiendra de renseigner, à raison d'une fiche par projet.

Les fiches devront être retournées **par télécopie au 01 40 45 92 92**, à l'attention de P. BRESSAN, **impérativement avant le 30 juin 2000**.

Une commission nationale procédera à la sélection des projets et déterminera le montant des crédits **supplémentaires** qui vous seront aussitôt délégués.

- **Les actions d'information et de communication**

Depuis de nombreuses années, « *la faiblesse des informations mises à la disposition du public sur la question des drogues a laissé place à des messages souvent contradictoires et inexacts. Cette situation a renforcé les malentendus, les inquiétudes et les peurs, mais surtout le sentiment d'impuissance face aux usagers. Elle a encouragé des attitudes excessives et inadaptées variant, trop souvent, entre indifférence et dramatisation* » (in « Drogues : savoir plus, risquer moins » - le livre d'information – MILDT/CFES – Paris, avril 2000).

Pour y remédier, la MILDT a, entre autres dispositions, installé une commission nationale de validation des outils de prévention.

Cette commission, aux travaux de laquelle le ministère participe activement, a pour objectif essentiel de **garantir la fiabilité des contenus et une plus grande cohérence des messages de prévention diffusés**.

Vous êtes amenés à soutenir des actions qui, très fréquemment, consistent en la réalisation de documents informatifs à visée préventive ou d'outils pédagogiques et qui impliquent, le plus souvent, les publics auxquels ils sont supposés s'adresser, en particulier, les jeunes.

.../...

Il est impératif que, désormais, toute action de cette nature bénéficiant de votre soutien financier, réponde aux exigences précédemment énoncées.

Préalablement à toute initiative visant à favoriser l'expression des jeunes et pour que cette expression ne se réduise pas au témoignage d'opinion, trop souvent réducteur et caricatural (comme c'est d'ailleurs également le cas avec les adultes), il importe de nourrir leur réflexion par l'apport de connaissances et par un travail de mise en question des stéréotypes que génère une approche passionnelle de ce sujet.

L'ensemble des documents récemment réalisés et dont vous avez été, ou serez prochainement destinataires, constitue un corpus d'informations validées, en l'état actuel des connaissances, auquel vous vous référerez pour apprécier la pertinence de tel ou tel projet de production (voir, **en annexe 4, liste des références recommandées**).

ÉVALUATION

Vous trouverez, en **annexe 5, le tableau de répartition des crédits**, à compléter et à retourner au bureau DJEP 6, **avant le 1er janvier 2001**.

Vous trouverez, en **annexe 6, le formulaire APPRE** (actions et projets de prévention – recensement) qui sera renseigné par les opérateurs et que vous adresserez à la fois au chef de projet (à l'échéance qu'il aura fixé en fonction du calendrier de mise en œuvre du plan départemental) et au bureau DJEP 6, **avant le 1er mai 2001**.

Pour faciliter la saisie et le traitement des données, une version électronique de ce document peut être téléchargée sur le site Internet de la MILDT (www.drogues.gouv.fr).

Les crédits correspondant à ce programme vous seront prochainement délégués.

Dans les procédures de déconcentration, l'administration centrale du ministère exerce un rôle de coordination, d'aide et de conseil. A cet effet, votre correspondant au sein du bureau des « échanges internationaux et des pratiques culturelles et sociales » - Pierre BRESSAN - Tél. 01.40.45.93.86, se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à ce dossier.

Pour la Ministre,
et par délégation
La Directrice de la Jeunesse
et de l'Éducation Populaire



Hélène MATHIEU

Premier Ministre
Mission Interministérielle de Lutte
Contre la Drogue et la Toxicomanie

Paris, le 27 AVR. 2000

La Présidente

NM/JLL/GG/04/00- 000729

Dossier suivi par : J.L LOIRAT
☎ 01.40.56.63.06

La Présidente de la MILDT

à Mesdames et Messieurs les Préfets
de région et de département
à l'attention des chefs de projet départementaux
chargés de la lutte contre la drogue
et de la prévention des dépendances

Objet : Crédits déconcentrés du chapitre 47-16 article 30

Références : - Circulaire du Premier ministre relative à la lutte contre la drogue et à la prévention des dépendances du 13 septembre 1999.
- Plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances -16 juin 1999.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous allez être destinataire d'une délégation de crédits déconcentrés du chapitre 47-16 article 30 du budget de l'État (Ministère de l'emploi et de la solidarité) pour le financement d'actions locales concernant l'ensemble des dépendances aux substances psychoactives.

Il s'agit d'une première délégation constituée :

➤ pour les départements déjà signataires d'une **convention départementale d'objectifs « Justice »**, d'une première partie destinée à poursuivre le financement de celle-ci. Cette enveloppe correspond à 60 % des crédits versés en 1999.

Quand toutes les conventions départementales d'objectifs « Justice » auront été étudiées de manière interministérielle (fin mai), les décisions prises donneront lieu à une délégation complémentaire de crédits, tant pour les anciens dossiers (versement des 40 % restant et financement de mesures nouvelles éventuelles) que pour les nouveaux dossiers. Pour les départements bénéficiant d'une contribution du Fond Social Européen, l'enveloppe déléguée est composée de 60 % des crédits accordés en 2000 sur la base des bilans d'exécution parvenus à la MILDT en début d'année. Le solde des crédits européens ne sera versé qu'en 2001, conformément au rythme de paiement prévu pour ce type de crédits.

➤ d'une deuxième partie concernant des crédits destinés à financer les premières actions du **programme départemental de prévention** ; les montants ont été déterminés selon différents indicateurs dont vous trouverez le détail en annexe.

En ce qui concerne les crédits généraux, des compléments de crédits pourront vous être délégués en tenant compte des prévisions du programme départemental de prévention.

Un complément pourra aussi, le cas échéant, financer des actions d'évaluation liées à la mise en œuvre du plan triennal ou des initiatives locales de formations interprofessionnelles et pluridisciplinaires.

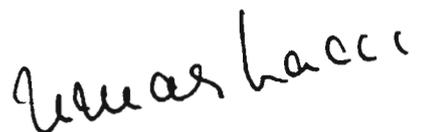
Dans le cas où le programme départemental de prévention n'aura pu être définitivement arrêté, je vous invite à présenter devant le comité de pilotage départemental de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances, les projets d'actions de prévention et de formation que vous aurez instruits.

Conformément aux indications de la circulaire du 13 septembre 1999 (annexe n°5), vous rechercherez, pour la mise en œuvre de ces actions, le partenariat le plus large ainsi que des financements complémentaires, particulièrement des collectivités territoriales et des organismes de protection sociale.

La plupart des services de l'État, notamment le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la jeunesse et des sports, disposent de crédits déconcentrés pour conduire des actions de prévention. Vous trouverez ci-joint le tableau des crédits délégués aux différents chefs des services départementaux en 1999. Ces services pourront également vous solliciter pour conduire des actions complémentaires sur les crédits déconcentrés.

Vous voudrez bien me faire parvenir pour le **30 juin 2000**, une note de synthèse relative aux actions que vous envisagez de financer après avis du comité de pilotage de la lutte contre la drogue et de la prévention des dépendances, ainsi que la demande éventuelle de crédits supplémentaires pour l'exercice 2000, dûment argumentée.

Si cela n'a pas déjà été fait, je vous prie également de me transmettre le tableau récapitulatif de l'utilisation des crédits déconcentrés de l'exercice 1999.



Nicole MAESTRACCI

Pièces jointes :

- Dotations départementales des crédits déconcentrés du chapitre 47-16 article 30 (crédits généraux, conventions d'objectifs justice, crédits FSE)
- Tableau 1 : calcul de l'enveloppe budgétaire (crédits généraux)
- Tableau 2 : calcul d'un indicateur moyen pour les drogues illicites
- Tableau 3 : indicateurs départementaux par habitant (drogues, alcool, tabac)
- Tableau 4 : indicateurs départementaux exprimés en termes d'écart à la moyenne nationale
- Note d'explication sur la répartition des crédits (les tableaux 1,2,3 et 4)
- Indicateurs liés à l'usage des drogues pour votre département
- Liste des financements délégués en 1999 aux inspections académiques et directions départementales de la jeunesse et des sports.

CREDITS DECONCENTRES Ch 47,16 art 30
DOTATIONS DEPARTEMENTALES POUR 2000
1ère DELEGATION

N° du dpt	Département	Crédits généraux	Convention Justice CDO	Crédits FSE	Budget global
1	Ain	203 000 F	290 700 F		493 700 F
2	Aisne	268 000 F			268 000 F
3	Allier	169 000 F			169 000 F
4	Alpes-de-Haute-Provence	98 000 F			98 000 F
5	Hautes-Alpes	100 000 F			100 000 F
6	Alpes-Maritimes	393 000 F	351 000 F		744 000 F
7	Ardèche	136 000 F	240 000 F		376 000 F
8	Ardennes	188 000 F			188 000 F
9	Ariège	95 000 F			95 000 F
10	Aube	161 000 F			161 000 F
11	Aude	146 000 F	192 300 F		338 300 F
12	Aveyron	126 000 F	90 000 F		216 000 F
13	Bouches-du-Rhône	653 000 F	1 507 200 F	180 000 F	2 340 200 F
14	Calvados	276 000 F			276 000 F
15	Cantal	105 000 F			105 000 F
16	Charente	162 000 F			162 000 F
17	Charente-Maritime	248 000 F			248 000 F
18	Cher	168 000 F			168 000 F
19	Corrèze	125 000 F	28 800 F		153 800 F
20,1	Corse-du-Sud	113 000 F			113 000 F
20,2	Haute-Corse	94 000 F			94 000 F
21	Côte-d'Or	216 000 F	73 800 F		289 800 F
22	Côtes-du-Nord	232 000 F			232 000 F
23	Creuse	100 000 F			100 000 F
24	Dordogne	168 000 F			168 000 F
25	Doubs	214 000 F			214 000 F
26	Drôme	183 000 F	412 800 F	101 118 F	696 918 F
27	Eure	252 000 F			252 000 F
28	Eure-et-Loir	188 000 F			188 000 F
29	Finistère	362 000 F			362 000 F
30	Gard	254 000 F			254 000 F
31	Haute-Garonne	371 000 F	737 700 F	288 000 F	1 396 700 F
32	Gers	99 000 F			99 000 F
33	Gironde	486 000 F	260 400 F	60 000 F	806 400 F
34	Hérault	359 000 F	327 600 F	174 000 F	860 600 F
35	Ille-et-Vilaine	309 000 F			309 000 F
36	Indre	135 000 F			135 000 F
37	Indre-et-Loire	250 000 F	69 000 F		319 000 F
38	Isère	369 000 F	43 200 F		412 200 F
39	Jura	130 000 F			130 000 F
40	Landes	152 000 F			152 000 F
41	Loir-et-Cher	153 000 F			153 000 F
42	Loire	278 000 F			278 000 F
43	Haute-Loire	120 000 F			120 000 F
44	Loire-Atlantique	410 000 F	361 200 F		771 200 F
45	Loiret	246 000 F	281 400 F		527 400 F
46	Lot	99 000 F			99 000 F
47	Lot-et-Garonne	138 000 F			138 000 F
48	Lozère	81 000 F			81 000 F
49	Maine-et-Loire	278 000 F			278 000 F

N° du dpt	Département	Crédits généraux	Convention Justice CDO	Crédits FSE	Budget global
50	Manche	198 000 F			198 000 F
51	Marne	262 000 F	310 500 F		572 500 F
52	Haute-Marne	133 000 F			133 000 F
53	Mayenne	133 000 F	252 000 F		385 000 F
54	Meurthe-et-Moselle	341 000 F	495 000 F	178 800 F	1 014 800 F
55	Meuse	132 000 F	150 000 F		282 000 F
56	Morbihan	281 000 F			281 000 F
57	Moselle	470 000 F	471 000 F	217 500 F	1 158 500 F
58	Nièvre	131 000 F			131 000 F
59	Nord	1 308 000 F	634 800 F	234 000 F	2 176 800 F
60	Oise	315 000 F			315 000 F
61	Orne	152 000 F			152 000 F
62	Pas-de-Calais	667 000 F	928 500 F		1 595 500 F
63	Puy-de-Dôme	237 000 F			237 000 F
64	Pyrénées-Atlantiques	242 000 F			242 000 F
65	Hautes-Pyrénées	125 000 F			125 000 F
66	Pyrénées-Orientales	192 000 F	321 000 F		513 000 F
67	Bas-Rhin	440 000 F	378 000 F	144 000 F	962 000 F
68	Haut-Rhin	318 000 F	90 000 F		408 000 F
69	Rhône	546 000 F	251 700 F	69 600 F	867 300 F
70	Haute-Saône	126 000 F	201 900 F		327 900 F
71	Saône-et-Loire	220 000 F			220 000 F
72	Sarthe	212 000 F			212 000 F
73	Savoie	182 000 F	264 600 F		446 600 F
74	Haute-Savoie	248 000 F	111 300 F		359 300 F
75	Paris	856 000 F	783 900 F	115 200 F	1 755 100 F
76	Seine-Maritime	525 000 F	342 000 F	209 100 F	1 076 100 F
77	Seine-et-Marne	441 000 F	240 000 F	168 000 F	849 000 F
78	Yvelines	498 000 F	408 000 F		906 000 F
79	Deux-Sèvres	154 000 F			154 000 F
80	Somme	247 000 F	456 600 F		703 600 F
81	Tarn	150 000 F	300 000 F		450 000 F
82	Tarn-et-Garonne	112 000 F			112 000 F
83	Var	335 000 F			335 000 F
84	Vaucluse	214 000 F	422 400 F	216 000 F	852 400 F
85	Vendée	216 000 F			216 000 F
86	Vienne	179 000 F			179 000 F
87	Haute-Vienne	168 000 F	66 000 F		234 000 F
88	Vosges	185 000 F			185 000 F
89	Yonne	181 000 F			181 000 F
90	Territoire-de-Belfort	109 000 F			109 000 F
91	Essonne	417 000 F	232 200 F		649 200 F
92	Hauts-de-Seine	526 000 F	438 600 F	294 000 F	1 258 600 F
93	Seine-St-Denis	570 000 F	351 000 F	298 800 F	1 219 800 F
94	Val-de-Marne	438 000 F	531 000 F	48 000 F	1 017 000 F
95	Val-d'Oise	416 000 F	591 000 F	70 800 F	1 077 800 F
971	Guadeloupe	200 000 F	180 000 F		380 000 F
972	Martinique	187 000 F	240 000 F		427 000 F
973	Guyane	112 000 F	62 400 F		174 400 F
	Réunion	295 000 F			295 000 F
Total métropole		25 207 000 F	15 290 100 F	3 066 918 F	43 564 018 F
Total DOM		794 000 F	482 400 F		1 276 400 F
Total général		26 001 000 F	15 772 500 F	3 066 918 F	44 840 418 F

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
LUTTE CONTRE LES DROGUES ET PRÉVENTION DES DÉPENDANCES
RÉPARTITION DES CRÉDITS
BUDGET 2000

DDJS	CREDITS 1999 hors CDJ	Dotations CDJ	TOTAUX 1999	Crédits 2000 HORS CDJ
AIN	80 000		80 000	100000
AINES	75 000		75 000	110000
ALLIER	75 000		75 000	50000
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	70 000		70 000	40000
HAUTES-ALPES	70 000	10 000	80 000	40000
ALPES-MARITIMES	110 000		110 000	160000
ARDECHE	60 000		60 000	50000
ARDENNES	40 000		40 000	60000
ARIEGE	40 000	5 000	45 000	40000
AUBE	55 000		55 000	50000
AUDE	55 000		55 000	50000
AVEYRON	60 000	20 000	80 000	40000
CANTAL	65 000	50 000	115 000	40000
CHARENTE	60 000		60 000	60000
CHARENTE-MARITIME	65 000		65 000	90000
CHER	100 000		100 000	50000
CORREZE	55 000		55 000	40000
HAUTE CORSE	50 000		50 000	40000
COTES-D'ARMOR	60 000		60 000	90000
CREUSE	40 000		40 000	40000
DORDOGNE	45 000		45 000	60000
DROME	55 000	30 000	85 000	80000
EURE	76 000		76 000	110000
EURE-ET-LOIRE	70 000		70 000	80000
FINISTERE	75 000		75 000	110000
GARD	75 000		75 000	110000
GERS	55 000		55 000	40000
INDRE	45 000		45 000	40000
INDRE-ET-LOIRE	70 000		70 000	100000
ISERE	100 000		100 000	210000
JURA	85 000		85 000	40000
LANDES	55 000	15 000	70 000	50000
LOIR-ET-CHER	65 000		65 000	50000
LOIRE	98 000		98 000	140000
HAUTE-LOIRE	40 000		40 000	40000
LOT	50 000		50 000	40000
LOT-ET-GARONNE	65 000	48 000	113 000	50000
LOZERE	40 000		40 000	40000
MAINE-ET-LOIRE	100 000		100 000	150000
MANCHE	65 000		65 000	90000
HAUTE-MARNE	45 000		45 000	40000
MAYENNE	70 000		70 000	50000
MEUSE	60 000		60 000	40000
MORBIHAN	80 000		80 000	120000
MOSELLE	138 000		138 000	200000
NIEVRE	55 000		55 000	40000
NISE	122 000		122 000	160000
ORNE	55 000		55 000	50000
PAS-DE-CALAIS	210 000		210 000	300000
PYRENEES-ATLANTIQUES	70 000		70 000	100000
HAUTES-PYRENEES	70 000	54 000	124 000	40000
PYRENEES-ORIENTALES	60 000		60 000	60000
HAUT-RHIN	91 000		91 000	130000
HAUTE-SAONE	55 000		55 000	40000
SAONE-ET-LOIRE	70 000		70 000	90000
SARTHE	65 000		65 000	100000
SAVOIE	80 000		80 000	70000
HAUTE-SAVOIE	80 000		80 000	120000
SEINE-ET-MARNE	140 000	15 000	155 000	250000
YVELINES	120 000		120 000	280000
DEUX-SEVRES	75 000	50 000	125 000	60000
TARN	65 000		65 000	50000
TARN-ET-GARONNE	70 000	20 000	90 000	40000
VAR	101 000		101 000	140000
VAUCLUSE	60 000		60 000	90000
VENDEE	70 000		70 000	90000

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
LUTTE CONTRE LES DROGUES ET PRÉVENTION DES DÉPENDANCES
RÉPARTITION DES CRÉDITS
BUDGET 2000

DDJS	CREDITS 1999 hors CDJ	Dotations CDJ	TOTAUX 1999	Crédits 2000 HORS CDJ
VOSGES	50 000		50 000	70000
YONNE	65 000	35 000	100 000	60000
TERRITOIRE-DE-BELFORT	50 000		50 000	40000
ESSONNE	100 000		100 000	230000
HAUTS-DE-SEINE	176 000		176 000	250000
SEINE-SAINT-DENIS	203 000		203 000	290000
VAL-DE-MARNE	162 000		162 000	230000
VAL-D' OISE	166 000		166 000	240000
REUNION	99 000		99 000	140000
MARTINIQUE	80 000	40 000	120 000	90000
GUADELOUPE	70 000		70 000	90000
GUYANE	80 000	20 000	100 000	40000
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	40 000		40 000	40000
NOUVELLE CALEDONIE	40 000		40 000	40000
MAYOTTE	40 000		40 000	40000
TOTAL	6 212 000	412 000	6 624 000	7510000
			0	
PACA (MARSEILLE/NICE)	150 000		150 000	0
Bouches du Rhône	140 000		140 000	330000
BASSE NORMANDIE	80 000		80 000	0
Calvados	88 000		88 000	130000
CORSE	80 000		80 000	0
Corse du Sud	40 000		40 000	40000
BOURGOGNE	80 000		80 000	0
Côte d'Or	80 000		80 000	100000
FRANCHE COMTE	80 000		80 000	0
Doubs	60 000	20 000	80 000	100000
MIDI PYRENEES	80 000		80 000	0
Haute Garonne	120 000		120 000	180000
AQUITAINE	80 000		80 000	0
Gironde	100 000		100 000	230000
LANGUEDOC ROUSSILLON	80 000		80 000	0
Hérault	85 000	30 000	115 000	150000
BRETAGNE	80 000		80 000	0
Ille et Vilaine	115 000		115 000	170000
RHONE ALPES (LYON/GRENOBLE)	100 000		100 000	0
Rhône	140 000		140 000	300000
PAYS DE LOIRE	80 000		80 000	0
Loire Atlantique	100 000		100 000	220000
CENTRE	80 000		80 000	0
Loiret	80 000		80 000	120000
CHAMPAGNE ARDENNE	80 000		80 000	0
Marne	65 000	8 000	73 000	110000
LORRAINE	80 000		80 000	0
Meurthe et Moselle	97 000		97 000	140000
NORD PAS DE CALAIS	80 000		80 000	0
Nord	339 000	40 000	379 000	540000
AUVERGNE	80 000		80 000	0
Puy de Dôme	74 000		74 000	110000
ALSACE	80 000		80 000	0
Bas Rhin	100 000		100 000	190000
ILE DE FRANCE	80 000		80 000	0
Paris	200 000		200 000	340000
HAUTE NORMANDIE	80 000		80 000	0
Seine Maritime	110 000		110 000	250000
PICARDIE	80 000		80 000	0
Somme	75 000		75 000	110000
POITOU CHARENTES	80 000		80 000	0
Vienne	50 000		50 000	70000
LIMOUSIN	80 000		80 000	0
Haute Vienne	70 000	50 000	120 000	60000
TOTAL REGIONS	4 178 000	148 000	4 326 000	3990000
TOTAL GENERAL	10 390 000	560 000	10 950 000	11500000

LUTTE CONTRE LES DROGUES ET PRÉVENTION DES DÉPENDANCES - 2000

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE

Vous établirez une fiche par action

DDJS :

AGENT CHARGÉ DU DOSSIER :

AGENT CHARGÉ DU CDJ :

MONTANT DE LA DOTATION SOLLICITÉE :

DESCRIPTION DE L'ACTION	
------------------------------------	--

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	
-------------------------------	--

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	
------------------------------------	--

LOCALISATION Ville(s) et lieu(x) de réalisation	
--	--

PUBLIC(S) DESTINATAIRE(S) Profil(s) et effectif(s)	
---	--

OPÉRATEUR	
------------------	--

A retourner impérativement avant le 30 juin 2000, par télécopie au 01 40 45 92 92 à l'attention de Pierre BRESSAN, Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

LUTTE CONTRE LES DROGUES ET PRÉVENTION DES DÉPENDANCES - 2000

**LISTE DES RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES
RECOMMANDÉES**

• **Drogues : savoir plus.** Livrets de connaissances

- **Drogues et usages : les dispositifs publics**
- **Synthèse du plan gouvernemental**
- **Drogues et usages : chiffres clés**
- **Comprendre l'action des drogues**

(Ces documents vous ont été adressés en 1 exemplaire pour information. Complément gratuit sur demande écrite au CFES – fax : 01 41 33 33 90)

• **Drogues : savoir plus, risquer moins. Drogues et dépendances - le livre d'information**

(actuellement en vente en kiosque au prix de 10 F, ce livre vous sera prochainement adressé en nombre pour une diffusion gratuite)

• **Pratiques sportives et pratiques à risques.** Politique Santé. N° Hors-Série

(ce document vous sera prochainement adressé en nombre pour une diffusion gratuite)

• **Tendances récentes. Rapport TREND**

(gratuit sur demande écrite à l'OFDT – fax : 01 53 20 16 16)

• **Drogues et toxicomanies. Indicateurs et tendances**

(gratuit sur demande écrite à l'OFDT – fax : 01 53 20 16 16)

• **Tendances**

(abonnement gratuit sur demande écrite à l'OFDT – fax : 01 53 20 16 16)

• **Accro.** 15 cassettes vidéo (CAPA/La Cinquième)

(ce document vous a été adressé en 1 exemplaire. Complément gratuit, en fonction des stocks disponibles, sur demande écrite à DJEP 6 – fax : 01 40 45 92 92)

• **Scénarios sur la drogue.** 1 cassette vidéo (CRIPS Ile de France)

(1 exemplaire de ce document vous sera prochainement adressé. Complément gratuit, en fonction des stocks disponibles, sur demande écrite à DJEP 6 – fax : 01 40 45 92 92)

LUTTE CONTRE LES DROGUES ET PRÉVENTION DES DÉPENDANCES

TABLEAU DE RÉPARTITION DES CRÉDITS 2000

DRDJS / DDJS :

AGENT CHARGÉ DU DOSSIER :

MONTANT TOTAL DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE :

MONTANT DE LA DOTATION SUPPLÉMENTAIRE - CDJ :

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ACTION	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	LOCALISATION Ville(s) et lieu(x) de réalisation	PUBLIC(S) DESTINATAIRE(S) Profil(s) et effectif(s)	OPÉRATEUR SUBVENTIONNÉ PAR VOS SERVICES	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR VOS SERVICES

A retourner avant le 1er janvier 2001 par télécopie au 01 40 45 92 92 à l'attention de Pierre BRESSAN, DJEP 6.



Formulaire APPRE

"Actions et projets de prévention – Recensement"

Les objectifs

Ce questionnaire¹ couvre tous les champs de la prévention (prévention des comportements d'usage, d'abus, de dépendance) et de la réduction des risques. En le renseignant, vous permettez de réaliser ce qui n'a jamais pu être fait en France jusqu'à présent :

- un système national d'information qui sera traité par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), à partir des formulaires dûment remplis que lui feront parvenir les Chefs de projets. En outre, ce système permettra à la France de participer plus activement au système EDDRA, système européen d'échange d'information sur les actions de réduction de la demande de drogue qui ont été évaluées (ce questionnaire est une adaptation du questionnaire EDDRA²) ;
- Un état des lieux sur les actions menées dans chaque département, qui constituent ou vont constituer les axes du plan départemental de prévention. Ce document peut-être repris en fin d'exercice.

Ce questionnaire poursuit aussi un autre objectif : celui d'être un soutien lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de votre projet.

Pratiquement

Avant de remplir ce questionnaire, il faut savoir que :

- son plan est très classique. La précision et le nombre de questions posées ont vocation à vous simplifier la tâche ;
- vous n'avez pas l'obligation de renseigner toutes les questions. Mais des réponses nombreuses faciliteront l'analyse ultérieure et la mise en forme de l'information à l'échelle départementale et nationale ;
- quelques terminologies suivies du caractère ⁱ sont définies dans un glossaire joint.

Merci de préciser dans quel but vous remplissez ce questionnaire :

- pour l'identification d'une action déjà réalisée ou en cours, afin de faciliter l'**état des lieux départemental** préalable à plan départemental de prévention.
- Pour présenter une action ou un projet d'action avec **demande de subvention** par l'Etat.

Merci de renvoyer ce formulaire (papier ou disquette) au chef de projet de votre département. Celui-ci adressera les formulaires participant à l'état des lieux départemental à l'OFDT qui effectuera une synthèse nationale.

DATE de remplissage:

¹ Le remplissage sera possible par Internet au cours du mois de décembre 1999. Veuillez contacter le Chef de projet de votre département si vous souhaitez remplir le questionnaire selon ce mode.

² La base de données EDDRA est accessible sur le site Internet de l'Observatoire européen des drogues et de la toxicomanie (OEDT) à l'adresse : <http://www.reitox.emcdda.org:8000/eddra/>. Pour plus d'information sur EDDRA vous pouvez vous connecter sur l'adresse : http://www.emcdda.org/activities/demand_info.shtml.

Détails techniques

Nous vous demandons de respecter quelques indications simples pour faciliter le travail de saisie et d'analyse de l'information. Notamment, SVP :

- Ecrire lisiblement.
Une **version électronique** du fichier peut vous être fournie par l'OFDT afin de simplifier le remplissage du questionnaire.
- Répondre exactement à la question posée : si, sur sujet donné, vous fournissez des détails complémentaires, veuillez vérifier qu'ils ne vous sont pas demandés dans une autre partie du questionnaire, afin d'éviter les redondances.
- Respecter, pour les questions ouvertes, le nombre maximal de mots spécifié au dessus du cadre correspondant.

Plan du questionnaire	page
1. Identification	3
2. Finalités et Objectifs	5
3. Caractéristiques de la Population-cible,	8
4. Caractéristiques principales de l'action	10
5. Budget	14
6. Résumé	15
7. Evaluation	16
8. Commentaires	20
Glossaire	21

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter le Chef de projet de votre Département.

1. IDENTIFICATION

1.1 Intitulé de l'action

Dates de début et de fin de l'action

Début de l'action (Obligatoire)

Mois et année (mm/aaaa)

Fin de l'action (Facultatif)

Mois et année (mm/aaaa)

non déterminée

1.2 Nom du promoteur de l'action

1.3 Adresse du promoteur de l'action

Adresse :	
Code Postal :	Ville :

1.4 Statut juridique du promoteur

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Services de l'Etat | <input type="checkbox"/> Entreprise, préciser : |
| <input type="checkbox"/> Conseil général | |
| <input type="checkbox"/> Conseil régional | <input type="checkbox"/> Associations |
| <input type="checkbox"/> Commune | <input type="checkbox"/> ONG |
| <input type="checkbox"/> Organismes sociaux | Autres (préciser) : |

1.5 Personne à contacter

Nom et n° de téléphone obligatoires

Nom :	Tél :
	Fax :
	E-mail :

1.6 Est-ce une action habituelle à votre structure ?

- oui non

1.7 Programme ou dispositif général

Votre action s'inscrit-elle dans un programme ?

programme à l'échelon national

programme issu d'une politique ministérielle

programme issu du plan départemental de prévention

programme spécifique de votre structure

Autres

⚠ Attention, veiller à ce que les informations fournies par la suite concerne bien l'action mentionnée en 1.1 et non le programme ou dispositif global précisé ci-dessus.

1.8 Partenariat

Indiquer le nom des organisations (5 au maximum) engagées dans l'action et préciser leur statut et implication en entourant les éléments proposés dans la grille ci-dessous.

Nom de l'organisme	Statut 1. Services d'Etat 2. Collectivités territoriales 3. Associations 4. Organismes sociaux 5. Autres (préciser)	Type de partenariat f. Financement m. Mise en place, intervention e. Expertise
	<input type="checkbox"/> 1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/> 5. Préciser :	<input type="checkbox"/> f. <input type="checkbox"/> m. <input type="checkbox"/> e.
	<input type="checkbox"/> 1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/> 5. Préciser :	<input type="checkbox"/> f. <input type="checkbox"/> m. <input type="checkbox"/> e.
	<input type="checkbox"/> 1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/> 5. Préciser :	<input type="checkbox"/> f. <input type="checkbox"/> m. <input type="checkbox"/> e.
	<input type="checkbox"/> 1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/> 5. Préciser :	<input type="checkbox"/> f. <input type="checkbox"/> m. <input type="checkbox"/> e.
	<input type="checkbox"/> 1. <input type="checkbox"/> 2. <input type="checkbox"/> 3. <input type="checkbox"/> 4. <input type="checkbox"/> 5. Préciser :	<input type="checkbox"/> f. <input type="checkbox"/> m. <input type="checkbox"/> e.

2. FINALITES ET OBJECTIFS

2.1 Situation Initiale

Indiquer brièvement la situation qui a présidé à la mise en place de l'action : par exemple le repérage des besoins locaux, les motivations des organisateurs de l'action, etc.

2.2 Référence(s) aux grandes orientations de la politique de prévention

Préciser la finalité principale de votre action parmi celles décrites ci-dessous, en cochant la case correspondante.

	Pour certaines substances psychoactives	Pour toutes les substances psychoactives
Prévenir la première consommation de substances psychoactives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agir sur les consommations précoces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Eviter le passage de l'usage occasionnel à l'usage nocif et à la dépendance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
réduire les risques sanitaires ou sociaux, liés à la consommation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.3 Objectifs de l'action

Quels sont les solutions, les modifications ou les changements attendus, visés par l'action ?

Les objectifs autres que l'objectif principal ne doivent pas nécessairement être intrinsèquement liés à la problématique de l'usage de substances psychoactives (ce peut être la diminution d'un facteur de risque tel l'échec scolaire).

Attention, ce ne sont pas les moyens stratégiques de l'action qui sont demandés ici, mais bien les objectifs de prévention "de fond". Les principes et stratégies sous-jacents à ces objectifs pourront être décrits au paragraphe suivant.

- Formuler les objectifs par un verbe d'action.
- Ecrire une idée par case, en 25 mots au maximum.
- Hiérarchiser les objectifs.

Objectif principal :

Autre objectif :

Autre objectif :

Pouvez-vous dire si votre action vise plus spécifiquement à réduire des facteurs de vulnérabilitéⁱ ou à développer des facteurs de protectionⁱ de la population-cible ?

- l'accent est mis plus particulièrement sur des **facteurs de vulnérabilité** de la population-cible
(Préciser, facultatif)
- l'accent est mis plus particulièrement sur des **facteurs de protection** de la population-cible
(Préciser, facultatif)
- les deux aspects** sont développés sans priorité particulière de l'un sur l'autre

2.4 Principes de base

Pour atteindre les objectifs que vous avez décrits au 2.3, sur quel(s) principe(s) de base, s'appuie l'action :

ouvrage(s) (citer les références si possible)
ou raisonnement,
ou théories de référence ou modèle(s) théorique(s) ?

3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION-CIBLE

3.1 Sexe

les deux sexes

féminin spécifiquement

masculin
spécifiquement

3.2 Zone d'habitation

urbaine

périurbaine

rurale

3.3 Prise en charge par des institutions sociales ou judiciaires (Facultatif)

La population-cible est-elle déjà prise en charge par des institutions sociales ou judiciaires ?

non

oui

Si oui, laquelle (lesquelles) :

PJJ

Administration pénitentiaire

Aide sociale à l'enfance

autres, préciser :

.....

3.4 Quelle est la population-cible finale ?

Groupe(s) final(aux) directement ciblé(s)

Population générale

ou

Enfants/ Jeunes (définir la(les) classe(s) d'âge) →

→

S'agit-il d'un groupe de pairs relais ?

oui non

Adultes

S'agit-il d'adultes relais ?

oui non

Familles

S'agit-il de familles relais ?

oui non

< 5 ans

5-6

7-8

9-10

11-12

13-14

15-16

17-18

>18

Combien de personnes constituent le groupe cible final ?

Si l'action est en cours depuis plus d'un an, spécifier le nombre de personnes atteintes l'année écoulée ou annuellement.

personnes

Quel est le statut du groupe-cible par rapport à la consommation de substances psychoactives ?

Préciser le type de consommation de substances psychoactives dans le groupe cible en cochant la (les) case(s) correspondantes.

	Subst. licites	Subst. illicites
Non consommateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consommateurs de substances psychoactives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préciser si possible		
Usagers expérimentaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usagers occasionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usagers réguliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usagers abusifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Usagers dépendants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes présentant des problèmes de santé liés à la consommation de produits psychoactifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes présentant des problèmes sociaux liés à la consommation de produits psychoactifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnes présentant des problèmes juridiques liés à la consommation de produits psychoactifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anciens consommateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.5 Quel(s) est/sont le(s) Groupe(s) relais stratégique(s)/ les agents porteurs de changements ?

Il s'agit de la population intermédiaire visée permettant de toucher le groupe cible final.

Combien de personnes constituent le(s) groupe(s) relais stratégique(s) ?

Si l'action est en cours depuis plus d'un an, spécifier le nombre de personnes atteintes l'année écoulée ou annuellement.

personnes

Quel est le statut du (des) groupe(s) relais ?

Préciser le type de consommation de substances psychoactives dans le groupe cible en cochant la (les) case(s) correspondantes.

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> enseignants/ éducateurs | <input type="checkbox"/> personnel chargé de l'application de la loi | <input type="checkbox"/> gendarmes |
| <input type="checkbox"/> travailleurs sociaux | | <input type="checkbox"/> policiers |
| <input type="checkbox"/> psychologues | | <input type="checkbox"/> douaniers |
| <input type="checkbox"/> professionnels de la santé | | <input type="checkbox"/> procureurs/ juges |
| <input type="checkbox"/> pairs | | <input type="checkbox"/> agents de probation |
| <input type="checkbox"/> groupe d'auto-support ⁱ | | <input type="checkbox"/> personnel pénitentiaire |
| <input type="checkbox"/> anciens consommateurs de drogues | <input type="checkbox"/> parents | <input type="checkbox"/> parents d'adolescents |
| <input type="checkbox"/> consommateurs actuels de drogues | (préciser) | <input type="checkbox"/> parents de jeunes enfants |
| <input type="checkbox"/> ONGs/ associations | | <input type="checkbox"/> familles d'accueil |
| <input type="checkbox"/> gardiens d'immeubles | | |
| <input type="checkbox"/> autres (préciser) : | | |

4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ACTION

4.1 Type d'intervention

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> intervention dans la petite enfance | <input type="checkbox"/> réduction des risques sociaux ou sanitaires |
| <input type="checkbox"/> action en milieu scolaire | <input type="checkbox"/> prévention de l'infection par le VIH parmi les usagers de drogues |
| <input type="checkbox"/> action extrascolaire pour les jeunes | <input type="checkbox"/> groupe d'auto-support |
| <input type="checkbox"/> campagne médiatique | <input type="checkbox"/> aide à l'accès au soins |
| <input type="checkbox"/> service d'accueil téléphonique | <input type="checkbox"/> aide au logement |
| <input type="checkbox"/> travail de proximité/ de terrain | <input type="checkbox"/> aide à l'insertion sociale et professionnelle |
| <input type="checkbox"/> formation | <input type="checkbox"/> action en lien avec le judiciaire |
| <input type="checkbox"/> information | <input type="checkbox"/> service à bas seuil ⁽ⁱ⁾ |
| <input type="checkbox"/> éducation pour la santé | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |

4.2 Substances psychoactives visées par l'action

- toutes substances confondues
- une ou quelques substance(s) spécifique(s), à préciser :
- aucune substance visée, l'accent étant plutôt mis sur des comportements ou des aptitudes

4.3 Cadre d'implantation

L'environnement social et physique dans lequel s'installe l'action.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> établissements scolaires (préciser) | <input type="checkbox"/> école maternelle |
| <input type="checkbox"/> ZEP | <input type="checkbox"/> école primaire |
| | <input type="checkbox"/> collège <input type="checkbox"/> classique |
| | <input type="checkbox"/> lycée <input type="checkbox"/> classique <input type="checkbox"/> agricole |
| | <input type="checkbox"/> LEP |
| <input type="checkbox"/> établissements universitaires | <input type="checkbox"/> CFA <input type="checkbox"/> classique <input type="checkbox"/> agricole |
| | <input type="checkbox"/> CFPPA <input type="checkbox"/> classique <input type="checkbox"/> agricole |
| <input type="checkbox"/> mass media | <input type="checkbox"/> autres lieux de vie sociale () : |
| <input type="checkbox"/> familles | <input type="checkbox"/> cafés, bars, pubs |
| <input type="checkbox"/> quartier | <input type="checkbox"/> boîtes de nuit, discothèques |
| <input type="checkbox"/> maison de quartier | <input type="checkbox"/> rave parties |
| <input type="checkbox"/> foyer rural | <input type="checkbox"/> autres, préciser : |
| <input type="checkbox"/> centres militaires/ armée | |
| <input type="checkbox"/> foyers d'accueil | |
| <input type="checkbox"/> structure d'aide sociale à l'enfance | |
| <input type="checkbox"/> familles d'accueil | |

- centre d'information Jeunesse
- club de sport
- association socioculturelle
- association d'obédience religieuse lieu de travail
- lieu d'insertion ou de formation professionnelle
- pharmacies
- lieux de soins
- hôpital
- CSST
- boutique à bas seuil
- institutions judiciaires ou répressives (préciser) :
- centres PJJ
- commissariat de Police
- services de gendarmerie
- services des douanes
- prison
- tribunal
- autre, à préciser :

4.4 Couverture géographique

- quartier
- commune
- groupe de communes :
- département
- régional
- territoire national
- Union Européenne
- pays hors UE

4.5 Qu'a-t-il été réalisé dans le cadre de l'action ?

- activités culturelles ou artistiques
- activités sportives
- soutien scolaire
- outils pédagogiques ou éducatifs
- produits de presse ou de communication
- information
- formation et sensibilisation
- écoute, orientation, soutien psychologique
- distribution de matériel de réduction des risques
- autre (préciser) :

Si vous souhaitez décrire plus amplement ce qui a été entrepris, vous pouvez le préciser en page finale au chapitre 8 "Commentaires".

4.6 Evénements associés

- séminaires
- conférences
- ateliers/ groupe de réflexion
- autre :

4.7 Matériel utilisé dans le cadre de l'action

- vidéos affiches/ posters
 brochures autre :
 bulletins de liaison

4.8 Intervenants

Spécifier si les professionnels agissent en tant que formateur ou intervenant (personne en contact direct avec la population à qui s'adresse l'action). Cocher les cases correspondantes.

	Agit en tant que Formateur	Statut	
		Rémunération au titre de l'action	non rémunéré au titre de l'action car intervenant dans le cadre de ses fonctions
Spécialistes en prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants/ éducateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs «Jeunesse»/ Animateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intervenants en toxicomanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychologues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sociologues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médecins généralistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infirmiers(ères)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants religieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Journalistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Policiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gendarmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Douaniers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agents pénitentiaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avocats/ juristes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Juges/ procureurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agents de probation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Employés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anciens consommateurs de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consommateurs de drogues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4.9 Fréquence des interventions

Au cours de la dernière année d'exercice complète, pouvez-vous préciser combien d'interventions en moyenne, ont lieu par semaine ou par mois ou dans l'année ?

Année de référence :

Une seule réponse est demandée.

- intervention(s)/ semaine
 intervention(s)/ mois
 intervention(s)/ an

5. BUDGET DE L'ACTION

5.1 Budget annuel ou total (en francs et EURO) : Fournir soit budget total soit budget annuel

Il s'agit du : budget annuel de l'année : OU budget total alloué à l'action des années à

en FRANCS en EUROS

	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Budget prévisionnel	% financement	Budget réalisé
CHARGES			RECETTES			
Salaires et charges			Fonds propres de l'association			
Frais de missions ou d'intervention (déplacements,...)			Communes			
Frais de fonctionnement courant			Conseil général			
Production, publication, édition (matériel informatique, créations d'outils pédagogiques/éducatifs, ...)			Conseil régional			
Budget global de l'évaluation du projet			Etat, à préciser:			
Frais de gestion			MILDT			
Autres, à préciser:			Associations/ ONG			
			Fonds privés, sponsors			
			Commission Européenne			
			Autres			
Sous-total			Sous-total		100 %	
TOTAL REALISE						

6. RESUME

A remplir en fin d'exercice.

Fournir des informations concises sur les points suivants : les raisons (contexte, attentes ou besoins) ayant motivé la mise en place de l'action ; personne(s)/ structure(s) qui a (ont) organisé l'action ; groupe(s) cible(s) ; les objectifs principaux de l'action ; les activités et stratégies mises en place et leurs modalités ; résultats et découvertes. Si des changements sont survenus pendant la mise en place de l'action, préciser lesquels et en expliquer la raison.

7. EVALUATION

7.1 Evaluation de l'action ?

pas d'évaluation prévue vérifiant les objectifs exposés au 2.3.

→ Aller directement à [la question 8](#)

évaluation réalisée

date de fin (année) :

évaluation en cours

date de fin prévue (année) :

évaluation sera réalisée

date de début prévue (année) :

7.2 Phases évaluées

Evaluation de l'élaboration et de la programmation de l'action

L'évaluation porte sur :

- les caractéristiques de la situation initiale (contexte, besoins), ayant motivé le lancement de l'action ?
 Oui Non
- l'adéquation entre les besoins de la population-cible et les objectifs fixés de l'action ?
(=évaluation de la **pertinence** de l'action)
 Oui Non
- l'adéquation entre les mesures et des stratégies *prévues* pour atteindre les objectifs et la nature des objectifs ?
(=évaluation de la **cohérence** de l'action)
 Oui Non

Quels sont les principaux résultats quantitatifs issus de ces estimations ? (préciser les indicateurs choisis)

Evaluation du processus, de la mise en œuvre, de l'action

L'évaluation porte sur :

- la qualité et l'intensité de la mise en place de l'action, et donc sur le degré de réalisation des modalités de l'action telles qu'elles étaient prévues dans le cahier des charges ?
(=évaluation de l'**effectivité** de l'action)
 Oui Non
- les raisons des éventuelles modifications de l'action survenues au cours de son déroulement ?
 Oui Non
- l'acceptation de l'action par ses destinataires ?
 Oui Non

Quels sont les principaux résultats quantitatifs issus de ces estimations ? (préciser les indicateurs choisis)

Evaluation des effets et impact de l'action

L'évaluation porte sur :

- le degré de réalisation des objectifs définis de l'action ?
(=évaluation de l'**efficacité** de l'action)
 Oui Non
- les conséquences, quantifiables ou non, attendues ou inattendues, liées à l'action ?
(=évaluation de l'**effet** de l'action)
 Oui Non
- l'effet global de l'action, imputable également à d'autres facteurs extérieurs (autres actions de prévention, environnement, etc.), par ex. : conséquences épidémiologiques, changements sociaux, etc. ?
(=évaluation de l'**impact** de l'action)
 Oui Non

Quels sont les principaux résultats quantitatifs issus de ces estimations ? (préciser les indicateurs choisis)

7.3 Résultats qualitatifs

Fournir une description sommaire des résultats et des effets importants – y compris ceux **inattendus** – qui sont difficiles à quantifier ou évaluer par de valeurs numériques.

7.4 Type d'évaluateur

Evalueur interne

Evalueur externe

spécifier le nom de(s) (l')institution(s) externe(s) :

Evalueur à la fois interne et externe

spécifier le nom de(s) (l')institution(s) externe(s) :

7.5 Méthodologie de l'évaluation

Où et quand ont été faites les estimations ?

une comparaison d'observations faites avant l'action et après l'action ?

une mesure réalisée uniquement après l'action ?

une comparaison d'observations faites sur le(s) site(s) où s'est déroulée l'action et sur un site témoin où l'action n'a pas eu lieu ?

une mesure réalisée uniquement sur le(s) site(s) de l'action ?

Ressources et outils de l'évaluation

Ressources humaines, techniques et financières, et instruments spécifiques utilisés pour réaliser l'évaluation.

7.6 Documents réalisés dans le cadre de l'évaluation

- Rapport descriptif de l'action
- Rapports intermédiaires périodiques
- Rapport final

8. COMMENTAIRES

Vous avez la possibilité de mentionner dans cette partie les éléments d'information dont vous voulez faire état et que vous n'avez pas pu faire transparaître à travers la structure du questionnaire.

Adresser le questionnaire au Chef de projet de votre Département

Glossaire

Facteurs de protection

Se construire des repères, acquérir l'estime de soi et le respect des autres, la capacité de choisir, d'être autonome et responsable, sont des facteurs de protection. Ils aident les jeunes à se situer par rapport aux sollicitations diverses, à trouver les moyens de maîtriser, de réduire ou d'arrêter leur consommation.

Facteurs de vulnérabilité

De multiples comportements ou faits, échec scolaire, absentéisme, repli sur soi, troubles du sommeil ou de l'alimentation, permettent d'alerter les acteurs de prévention bien avant que n'apparaissent les premières consommations. Une consommation occasionnelle n'est pas forcément décisive.

Groupe d'auto-support

Regroupement de personnes directement concernées par la problématique de la toxicomanie, qui s'organisent pour un soutien mutuel ou pour obtenir plus d'information sur les questions liées aux substances psychoactives.

Services à bas seuil

Ce sont des structures qui visent à entrer en contact avec des populations d'usagers difficilement accessibles et à ré-établir du lien social. Ces structures n'exigent pas de l'utilisateur de motivation ou d'engagement particuliers, elles offrent une assistance de base en fournissant abri, nourriture et sanitaires (maintien de l'hygiène) aux toxicomanes (ayant des problèmes sanitaires ou sociaux liés à leur consommation). Ex. : services mobiles de rue, etc.

Critères d'évaluation

Pertinence

Adéquation entre les objectifs de l'action avec les besoins repérés.

Cohérence

Adéquation entre la méthode, les moyens et les ressources, y compris les ressources humaines, et les objectifs de l'action.

Effectivité

Degré de respect du cahier des charges et de la planification.

Efficacité

Degré de réalisation des objectifs.

Efficiences

Rapport entre le coût de l'action et les avantages apportés.